

Compte-rendu de commission

Date	17 octobre 2018
Lieu	Sous-préfecture d'Arcachon
Objet de la réunion	Commission Consultative de l'Environnement
Auteur du compte-rendu	Chrystelle TESSIER
Participants	Cf. liste de présence

ORDRE DU JOUR

- **PRESENTATION DE L'AERODROME**
- **BILAN D'ACTIVITE DU TRAFIC AERIEN 2017/2018**
- **CHARTRE DE QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT**
- **POINT SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 19 DECEMBRE 2015**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Accueil des participants et ouverture de la séance par le Monsieur le Sous-Préfet François Beyries qui précise que le mandat de la commission arrive à échéance en fin d'année.

Monsieur François Beyries présente l'ordre du jour de la CCE et donne la parole au Directeur de l'aérodrome pour une présentation (**cf. Document joint**).

→ **Présentation de l'aérodrome** (situation administrative, foncière, gestion, ouvrages, installations, usagers basés, et non basés avec activités et protocoles).

→ **Bilan de l'activité 2016/2017/2018**

A noter pour 2018 : Les résultats des 9 premiers mois permettent de prévoir une hausse du trafic de 9% sur l'année.

→ **Espace aérien**

CARTE VAC 2017 : Agrandissement de la zone de survol à éviter, positionnement du ZOO.

SUP AIP ZONE R31 A1 et A3 : Très bons résultats produits par le nouveau découpage de la zone au sud de la Dune du Pyla.

Monsieur Le Sous-Préfet précise que les modifications contribuent à l'amélioration environnementale.

Entrée W - sortie SD

L'AVIATION CIVILE indique que la carte VAC devrait maintenant correspondre à la réalité.

Le Directeur de l'aérodrome indique que le nouveau découpage n'est pas encore indiqué sur la carte VAC car la modification fait l'objet d'un SUP-AIP et d'un NOTAM.

L'AVIATION CIVILE répond qu'il est important de faire modifier les cartes aéronautiques car l'information temporaire (SUP AIP, NOTAM) n'est pas toujours bien consultée par les pilotes, et précise que le relai de cette information effectué par l'AFIS aux pilotes par radio peut provoquer une surcharge de travail qui augmente les risques en vol.

M. le Sous-Préfet recommande de faire officialiser ces modifications d'espaces le plus rapidement possible.

Le Directeur de l'aérodrome confirme qu'un rdv va être rapidement pris avec le service de l'information aéronautique de l'aviation civile afin de trouver une solution adaptée.

→ Charte de qualité de l'environnement

M. GRAND Président de L'AUAU indique que depuis la création de la Charte, une grande partie du parc d'aéronefs a été renouvelée par des appareils moins bruyants.

M. Francis ARNAUD (A2GE) note qu'il y a une amélioration sensible dans l'application des recommandations et des procédures de survol de la zone du Golf.

A l'image du suivi de l'application des recommandations, **Monsieur le Sous-Préfet** propose qu'un suivi du respect des engagements soit également effectué afin d'évaluer leurs niveaux d'atteintes. Cette donnée est importante pour les représentants de la CCE, notamment sur le remplacement des appareils.

→ Point sur le renouvellement de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2015

M. le Sous-Préfet rappelle que dans deux mois le mandat sera arrivé à son terme. Le Préfet sollicitera les différentes instances par courrier afin de recueillir les candidatures pour le renouvellement de la CCE.

Rappel : Il y a 3 collèges en nombre égal de 4 personnes par collège.

Les autres personnes présentes peuvent être des experts et/ou des élus, mais sans voix délibérative.

→ Questions diverses

Le Colonel GOSLIN (BA 120) indique que les vols en hélicoptère sur l'aérodrome ont été volontairement interrompus suite à des plaintes directes de riverains. Il demande s'ils peuvent être de nouveau effectués dans le cadre du protocole ou si ils doivent être modifiés.

J-C VERGNERES Vice-Président de la COBAS rappelle que ces vols ont un impact uniquement sur l'environnement immédiat de l'aérodrome, et confirme que le dialogue est ouvert avec la COBAS.

M. Le Sous-Préfet indique que la CCE est précisément là pour examiner et adapter les protocoles en prenant en compte, le contexte local (zoo, chevaux...) mais également la qualité des missions de sauvetage réalisées par ces hélicoptères qui utilisent Villemarie pour s'entraîner.

Mme Marie-Hélène DES ESGAULX Président de la COBAS souligne que la COBAS souhaite conserver de bonnes relations avec la base Aérienne avec qui le dialogue a toujours été constructif.

M. Francis ARNAUD (A2GE) note que les parachutistes font des vols continus dans la journée et demande s'il est possible de respecter une trêve entre 12 H et 14h et d'arrêter l'activité le soir à partir de 19h.

J-C VERGNERES Vice-Président de la COBAS indique qu'il ne faut pas se focaliser sur les avions des parachutistes car ils sont les moins bruyants de l'aérodrome.

M. STORELLI (CEBA) salue le progrès général de ces dernières années, et plus particulièrement « La zone délimitée en bleu du survol à éviter, qui englobe dorénavant le PILAT ». Objectivement, il y a moins de bruit, mais il ne faut pas baisser les bras et rester très vigilant sur le trafic touristique des hélicoptères.

Mme DES ESGAULX Président de la COBAS rappelle que la COBAS a mis en place une vraie politique en faveur de l'aérodrome et des riverains. Elle précise que d'importants travaux vont être effectués fin 2019 début 2020 sur la piste principale dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du maintien en état du patrimoine.

M. STORELLI (CEBA) demande des informations sur l'accès aux trajectoires (chevelus) des aéronefs.

Mme Séverine FIORLETTA (DSAC-SO) répond que ces documents sont consultables par l'AFIS sur demande formulée auprès de l'aviation civile.

Il ne s'agit pas d'un radar mais d'un outil qui peut être utilisé dans le cas d'accidents ou de certains manquements à la réglementation.

Plus aucun point n'étant abordé, le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance.